



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
À 10 H AU TEMPLE-SUR-LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
27	19	19

Date de la convocation : 6 septembre 2024

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ		

Délégués		
Yann BIHOUEÉ		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE	X	P
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU		
Gérard RÉGNIER	X	P
Françoise RIVETTA		
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Demandes de subvention sur les travaux d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne – 1^{ème} semestre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 21_064_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

VU le plan pluriannuel d'investissement 2024-2025 de l'Assainissement Collectif ;

VU l'évolution des dépenses et après études approfondies, il y a lieu de modifier les décisions 20_001_B, 22_010_B et 24_006_B, afin d'actualiser les montants prévisionnels des travaux d'assainissement collectif recensés dans le plan de financement suivant :

Territoire	Opération	Montant	Taux demandé
Sud du Lot	PRAYSSAS * Réhabilitation des réseaux suite au diag	500 000 €	Taux max en vigueur
Albret	NERAC - EHPAD * Extension réseau EU pour suppression de pollution	165 000 €	Taux max en vigueur
Porte des Landes	CASTELJALOUX – secteur Tarridon * Demande complémentaire	345 000 €	Taux max en vigueur
Porte des Landes	CASTELJALOUX – Laugas Diagnostic réseau	208 000 €	Taux max en vigueur
Nord du Lot	TOMBEBOEUF * Réhabilitation des réseaux suite au diag	565 000 €	Taux max en vigueur
Nord du Lot	STE-LIVRADE – Rue des Silos* Réhabilitation réseaux assainissement	390 000 €	Taux max en vigueur
Lot Amont47	BOURLENS – Bourg* Réhabilitation réseaux assainissement	207 000 €	Taux max en vigueur
Lot Amont47	MONSEMPRON LIBOS – Accotement de la Lémance* Réhabilitation réseaux assainissement	315 000 €	Taux max en vigueur

PRÉCISANT QUE les demandes de subvention pour des réhabilitations de réseaux d'eaux usées sont complétées par des demandes d'aides pour la réhabilitation des branchements privés (au titre des

particuliers) et pour l'animation de ce programme de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment à **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest**, pour la réalisation de ces opérations ;

**Après en avoir délibéré,
Le Bureau Syndical :**

À l'unanimité des délégués présents :

APPROUVE la réalisation des opérations de travaux d'Assainissement Collectif sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement (2024-2025), selon les plans de financement ci-dessus ;

DIT que les demandes de subvention concernant les travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic sur la commune de PRAYSSAS, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de STE LIVRADE – Rue des Silos et les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de CASTELJALOUX – secteur Taridon, remplacent et complètent pour partie la décision n°22_010_B du 1^{er} mars 2022 ;

DIT que la demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic sur la commune de TOMBEBOEUF, remplace pour partie la décision n°20_001_B du 13 Mars 2020 ;

DIT que les demandes de subvention concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement secteur Bourg sur la commune de BOURLENS, et le diagnostic réseau secteur Laugas à CASTELJALOUX remplacent pour partie la décision n°24_006_B du 27 février 2024 ;

DONNE DÉLÉGATION à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest** ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO